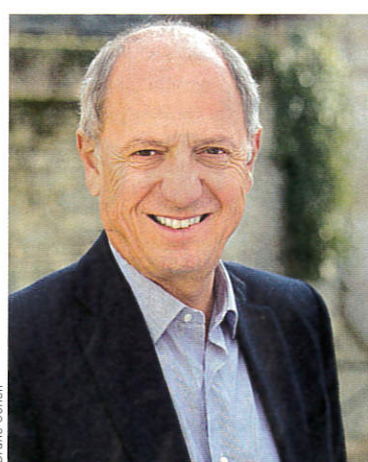


MARC LOISELEUR, président de QualiPaysage

« Diffusons une culture de l'amélioration continue »

Un sentiment d'inachevé a poussé Marc Loiseleur, fin 2016, à solliciter un second mandat de trois ans à la présidence de QualiPaysage. Sur la voie de l'ouverture à la maîtrise d'ouvrage privée comme sur le chantier de la reformulation des qualifications, l'organisme paritaire accélère le tempo et mise sur l'attractivité de la nouvelle Maison du paysage.



PARCOURS

- 1957 Naissance à Pont-Sainte-Maxence (Oise)
- 1975 Baccalauréat scientifique
- 1979 Diplômé de l'IHEDREA (Paris)
- 1980 Mission à l'Union nationale des coopératives agricoles
- 1980-1982 Volontaire du progrès en Côte d'Ivoire
- 1982 Entrée au sein de l'entreprise familiale éponyme
- 1986 Membre du Centre des jeunes dirigeants d'entreprise (CJD)
- 1991 Président du Groupe Loiseleur
- 1995-1996 Vice-président du CJD
- 2002-2013 Membre du bureau de l'Union nationale des entrepreneurs du paysage (Unep), puis vice-président
- Depuis 2014 Président de QualiPaysage

L'association QualiPaysage a-t-elle renforcé son assise au cours des trois premières années de votre présidence ?

Nous avons progressé dans la réparation d'une anomalie qui m'a tout de suite surpris, à mon arrivée : l'absence totale, dans notre structure, des donneurs d'ordre privés contraste avec la présence importante et généreuse du secteur public. Nous avons commencé à y remédier à travers l'intégration d'un bailleur social, Paris Habitat, et d'un concessionnaire autoroutier, la Sanef [Société des autoroutes du nord et de l'est de la France].

Ne pourriez-vous pas aller plus loin dans cette direction ?

En effet, cette évolution ne fait que commencer : nous gardons l'ambition d'élargir le cercle de nos adhérents issus de la maîtrise d'ouvrage privée, notamment au monde de la promotion immobilière et de l'hôtellerie, voire à des fédérations professionnelles représentatives de donneurs d'ordre privés. L'inachèvement du processus fait partie des raisons qui m'ont poussé à solliciter un second et dernier mandat. Mais cet inachèvement s'explique en partie par un autre point fort des trois années écoulées : la construction de la Maison du paysage a mobilisé une partie de nos énergies en 2016, après l'incendie qui avait ravagé nos locaux en 2015.

Quelles synergies en attendez-vous ?

On en a tous rêvé, de cette maison ! Je tiens au mot "maison", à l'idée d'un seul toit qui évoque la chaleur et la convivialité des échanges. Certes, les élus s'entendent bien de longue date, mais pour une synergie au quotidien, le travail sur un même plateau se révèle plus fructueux que les échanges de mails. L'étape suivante reste à venir : que tous les acteurs de la filière nous rejoignent pour élargir le cercle des échanges. Comme organisme paritaire réunissant déjà la FFP [Fédération française du paysage], Hortis et l'AITF [Association des ingénieurs territoriaux de France], nous pouvons faciliter cette dynamique. J'invite d'autres acteurs, et notamment les producteurs, à se servir de cette vitrine moderne et interactive.

L'autorité de tutelle joue-t-elle le rôle que vous en attendez ?

Quand je suis arrivé, il n'y avait plus personne, alors que l'existence même de QualiPaysage découle d'un protocole signé le 6 août 1996 par le ministère de l'Agriculture. Aujourd'hui, ce dernier revient à nos côtés pour dynamiser la convention : quand nous l'avons relue ensemble, nous nous sommes réjouis de remarquer à quel point elle garde toute sa fraîcheur dans son esprit. Mais certains référentiels historiques créent des barrières qui n'ont plus lieu d'être alors que les qualifications environnementales nécessitent une prise en compte dans tous les métiers. L'autre source de satisfaction vient de l'implication du ministère de l'Environnement qui nous encourage à intégrer le label EcoJardin dans nos référentiels. Nous avons également des liens actifs avec le ministère de l'Économie et des Finances.

Le nombre et le profil des entreprises adhérentes vous satisfait-il ?

Huit cents qualifiés, cela fait de nous une association importante. La plupart des adhérents représentent des entreprises de plus de dix salariés, ce qui correspond à la demande des donneurs d'ordre qui recherchent la qualification : les maîtres d'ouvrage publics et les grands comptes privés, mais pas les particuliers. L'augmentation de l'audience fait, bien sûr, partie de nos ambitions. Pour débloquer les freins, nous aimerions empêcher les appels d'offres qui demandent la qualification "ou son équivalent" car, dans la réalité, l'équivalence n'existe pas.

Quels autres acquis reprenez-vous de votre premier mandat ?

Avant tout, la simplification des procédures, à travers un outil dématérialisé, ergonomique et pratique. Cet outil fonctionne. Il a permis d'améliorer la gestion des flux de dossiers, à raison de trois sessions par an au lieu de deux : à la mi-février, à la mi-mai et à la mi-septembre. Cette rationalisation nous aide à nous concentrer sur le conseil dans le montage des dossiers : à nous de signaler les pièces manquantes, de dire à un candidat qu'il vise trop haut, à nous de l'aider à identifier ses marges de progrès. Nous ne sommes pas là pour faire du flicage.

L'idée de favoriser les échanges entre les parties prenantes de la filière a justifié le lancement des "QualiPaysage Tours" au dernier salon Paysalia. Reconduirez-vous cette initiative ?

Avec le vice-président Frédéric Ségur, nous prévoyons d'intégrer ces échanges autour de réalisations exemplaires dans le programme officiel de la prochaine édition de Paysalia. La multiplication des échanges régionaux fait partie de mes priorités : nous n'avions pas anticipé que la dématérialisation de nos procédures viderait de leur substance les commissions régionales d'examen des candidats à la qualification. Or le besoin d'échanges régionaux entre concepteurs, donneurs d'ordres et entrepreneurs reste entier : nous l'avons vérifié en 2016 à Bordeaux et à Albi, au congrès d'Hortis, et dans les assemblées générales de l'Unep [Union nationale des entreprises du paysage] en 2017.

Au-delà des réalisations exemplaires, quels thèmes identifiez-vous pour ces échanges ?

Cette question renvoie à un objectif majeur du mandat : au-delà des qualifications des entreprises, nous voulons conduire une réflexion sur l'évaluation globale de la qualité, alors que QualiPaysage s'était concentrée jusqu'ici sur la capacité à mener des chantiers. Un outil en rodage a tourné à blanc en 2016, avec une vingtaine de maîtres d'ouvrage et de maîtres d'œuvre. Il intègre les notions mises en avant dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises : sécurité au travail, niveau de formation des salariés, qualité de la gestion administrative des dossiers, respect des normes environnementales, capacité à émettre des propositions innovantes...

Cette démarche doit-elle conduire à une nouvelle qualification ?

À ce stade, il s'agit d'abord d'informer les entreprises sur leur marge de progrès, et de diffuser ainsi une culture de l'amélioration continue du niveau de qualité, sans aucun but coercitif. À terme, cette démarche contribuera à la réécriture des qualifications avec l'ensemble des parties prenantes : l'Unep, la FFP, Hortis et l'AITF, qui ont déjà des habitudes de travail communes dans la rédaction des règles professionnelles. La connexion entre ces dernières et les qualifications fait partie des enjeux de la réécriture, qui passe par des noms plus évocateurs que des codes. Soyons didactiques !

Cette montée en compétence va-t-elle changer, à terme, le profil des entreprises qualifiées ?

J'identifie une demande pour des compétences d'ensemble qui mettent l'entreprise de paysage en capacité de fédérer plusieurs métiers comme la serrurerie, les ou-

“ Nous aimerions empêcher les appels d'offres qui demandent la qualification « ou son équivalent » car, dans la réalité, l'équivalence n'existe pas. ”



Unep

Laurent Miguet

vrages en bois, l'arrosage, la fontainerie ou l'étanchéité. Plus délicate, une seconde demande concerne la capacité de coconstruction des projets, intégrant des compétences de conception pour des marchés de partenariat public/privé ou des marchés publics globaux de performance. Cela suppose une capacité de réponse aux demandes parfois contradictoires des usagers, par exemple, retraités ou écoliers, qui aspirent respectivement au calme ou au défolement. Enfin, les entreprises devront de plus en plus se projeter dans la gestion à cinq ou dix ans pour mesurer les charges d'entretien.

Comment parvenez-vous à piloter de front QualiPaysage et une grande entreprise du secteur ?

Le mandat collectif ne s'exerce pas à côté de celui du chef d'entreprise ; il le prolonge. J'ai toujours réservé au moins 15 % de mon temps de travail à l'engagement collectif. J'y ai toujours rencontré des gens très riches, qui m'ont apporté plus que ce que je pouvais leur donner. Leur passion m'a soutenu, motivé, surpris. J'engage les jeunes à suivre cette voie, dans cette période où le bénévolat souffre. Certes, chacun a son tableau de bord à surveiller, mais prendre du recul n'est jamais vain : cela apporte une lucidité qui, sinon, ferait défaut. ■

Propos recueillis par Laurent Miguet

QUALIPAYSAGE ET L'UNEP ont ouvert en janvier, à Paris, la Maison du paysage, pensée comme une vitrine de la filière.